GRAND PARIS SEINE & OISE
COMMUNAUTÉ URBAINE

Aubergenville, le 02/04/2019

A2019_037

ARRETE DU PRESIDENT

Mise à jour du Plan Local d'Urbanisme des Mureaux

Le Président de la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L. 125-6 et L. 125-7, L. 556-2 et R. 125-41 à R. 125-47,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L. 153-60, R. 151-51 et R. 153-18,

Vu les statuts de la Communauté urbaine,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2018-48114 du 17 décembre 2018 instituant la création de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) sur la commune des Mureaux,

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune des Mureaux approuvé le 4 juillet 2013,

Considérant qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'Etat sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols,

Considérant que la commune des Mureaux a été consultée sur le projet de création de trois Secteurs d'Information sur les Sols situés sur son territoire,

Considérant que l'arrêté préfectoral susvisé doit être annexé au Plan Local d'Urbanisme et qu'il peut y être procédé par une mise à jour conformément aux dispositions de l'article R.125-46 du Code de l'Environnement et l'article R. 153-18 du Code de l'Urbanisme,

Considérant qu'il est donc nécessaire de procéder à la mise à jour du Plan Local d'Urbanisme des Mureaux,

ARRETE

Article 1er : Le Plan Local d'Urbanisme de la commune des Mureaux est mis à jour à la date du présent arrêté par l'annexion de l'arrêté préfectoral n° 2018-48114 du 17 décembre 2018 instituant la création de secteurs d'Information sur les Sols (SIS),

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché au siège de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise – Immeuble Autoneum – rue des Chevries – 78410 Aubergenville et en Mairie des Mureaux durant un mois. Les documents seront tenus à la disposition du public à la mairie des Mureaux,

Article 3 : Une ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Mantes-la-Jolie,
- Monsieur le Maire des Mureaux.

Acte publié ou notifié le : 0 8 AVR. 2019

Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie, le : 0 8 AVR. 2019

Exécutoire le : 0 8 AVR. 2019

(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Délai de recours : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification
Voie de recours : Tribunal Administratif de Versailles

(Articles R.421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative).

Le Président,

Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise

Philippe TAUTOU

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES YVELINES

Direction régionale et interdépartementale
de l'environnement et de l'énergie en Île-de-France
Unité départementale des Yvelines

Arrêté de création de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) n° 2018-48114

Commune des Mureaux

Le Préfet des Yvelines,
Officier de la Légion d'Honneur,

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L.556-2, L. 125-6 et L.125-7, R. 125-41 à R.125-47,

Vu l'article 173 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS),

Vu le décret n° 2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L. 125-6 et L. 125-7 du code de l'Environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS,

Vu le rapport de l'inspection des installations classées du 10 décembre 2018 proposant la création de SIS sur la commune des Mureaux,

Vu l'absence d'avis exprimé par le maire de la commune des Mureaux,

Vu l'information des propriétaires concernés par le projet de création d'un Secteur d'Information sur les Sols par courrier du 17/09/2018,

Vu les observations du public recueillies entre le 17/09/2018 et le 17/11/2018,

Considérant qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

Considérant que la commune des Mureaux a été consultée sur le projet de création de trois Secteurs d'Information sur les Sols situés sur son territoire,

Considérant que les propriétaires du terrain d'assiette concerné par les projets de création de Secteur d'Information sur les Sols (SIS) ont été informés,

Considérant que la consultation du public a été réalisée du 17/09/2018 et le 17/11/2018,

Considérant que les remarques de la commune et du public ont été prises en compte par l'Unité Départementale des Yvelines et qu'elles ne remettent pas en cause les projets de création de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS),

Sur proposition du Secrétaire Général de la préfecture.

ARRÊTE :

ARTICLE 1er – GÉNÉRALITÉS

Conformément à l'article R. 125-45 du Code de l'environnement, les Secteurs d'Information sur les Sols suivants sont créés :

- SIS n°78SIS00687 relatif au site BP
- SIS n°78SIS00673 relatif au site Le Profil
- SIS n°78SIS00686 relatif au site Total

Ces Secteurs d'Information sur les Sols sont annexés au présent arrêté préfectoral.

ARTICLE 2 – URBANISME

Les secteurs d'Information sur les Sols mentionnés à l'article 1 sont publiés sur le site Internet http://www.georisques.gouv.fr

Les Secteurs d'Information sur les Sols définis par le présent arrêté sont annexés au Plan Local d'Urbanisme ou au document d'urbanisme en vigueur de la commune de Carrières-sur-Seine.

ARTICLE 3 – NOTIFICATIONS

Conformément à l'article R. 125-46 du code de l'environnement, le présent arrêté est notifié aux maires des communes et aux présidents des EPCI compétents en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale dont le territoire comprend des Secteurs d'Informations sur les Sols mentionnés à l'article 1.

ARTICLE 4 – NOTIFICATION ET PUBLICITÉ

Le présent arrêté sera notifié au maire de la commune des Mureaux et au président de la communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise compétent en matière de plan local d'urbanisme.

Il est affiché pendant un mois au siège de la mairie et au siège de la communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département des Yvelines.

ARTICLE 5 – DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de l'affichage du présent arrêté.

ARTICLE 6 – APPLICATION

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Yvelines, Monsieur le Maire des Mureaux, Monsieur le Président de la communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, Monsieur le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Environnement et de l'Énergie de la région Île-de-France et tout agent de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Versailles, le 17 DEC. 2018

P/ Le Préfet,
Le chef de l'unité départementale
des Yvelines

Henri KALTEMBACHER

GÉORISQUES

Secteur d'information sur les Sols (SIS)

Identification

Identifiant	78SIS00687
Nom usuel	BP
Adresse	15 route de Verneuil
Lieu-dit	
Département	YVELINES - 78
Commune principale	LES MUREAUX - 78440
Caractéristiques du SIS	Le site a accueilli une activité de stockage et de distribution d' hydrocarbures de 1972 à 1998. Dans le cadre de la cessation d'activité, un diagnostic environnemental , réalisé en 1998, a révélé une pollution des sols et de la nappe alluviale en hydrocarbures. Les résultats des prélèvements d'eaux souterraines ont conduit à installer trois piézomètres sur le site pour suivre la qualité des eaux de cette nappe durant la réhabilitation du site. Des travaux de dépollution des sols et de la nappe ont été mis en œuvre de 1999 à 2000. La dépollution des sols a consisté en l'excavation des terres polluées en hydrocarbures jusqu'à une profondeur de 4,5 m au droit de l'ancien parc à cuves correspondant au toit de la nappe. Une fois excavées, ces terres ont subi un traitement biologique sur site (bioventing) et ont ensuite été évacuées vers une filière agréée. Un traitement de la nappe par pompage-écrémage des hydrocarbures dissous a été mené au droit de l'ancien décanteur en 1999. Suite à l'enlèvement de la source d'hydrocarbures, les concentrations en hydrocarbures dissous dans la nappe alluviale ont diminué. Six mois après la dépollution des eaux souterraines, la concentration en hydrocarbures était inférieure aux valeurs de référence pour l'eau brute au droit des piézomètres implantés sur le site. En 2000, deux piézomètres supplémentaires ont été installés à la limite Est du site et au droit d'un ancien puits situé au pied des bureaux et utilisé pour l'arrosage de cultures maraichères. Des prélèvements d'eau sur l'ensemble des piézomètres ont révélé des teneurs en hydrocarbures dissous inférieures à la limite de qualité pour l'eau brute destinée à la consommation humaine sur la majorité des piézomètres. Cependant, des concentrations en hydrocarbures au droit d'un des piézomètres ont été relevées et les terres, considérées comme source de pollution, ont été extraites au droit de cette zone et évacuées vers une filière agréée. A l'issue de cette excavation, une analyse des sols en bord et fond de fouille a montré une pollution résiduelle en hydrocarbures inférieures aux valeurs de comparaison. En cas de changement d'usage, il est nécessaire de réaliser une étude permettant de s'assurer de la compatibilité de l'état des milieux avec l'usage projeté. Actuellement, une maison est présente au droit de la parcelle 230, ancienne aire bétonnée de distribution du carburant. Les parcelles 229 et 231 sont en friche.
Etat technique	Site traité avec restrictions d'usages, travaux réalisés, restrictions

d'usage ou servitudes imposées ou en cours

Observations La surveillance de la qualité des eaux souterraines a été arrêtée en 2000.

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DRIEE IF	Base S3IC (Installations Classées)	65.075660	
Etablissement public - BRGM	Base BASIAS	IDF7801433	http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp?IDT=IDF7801433

Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection

Commentaires sur la sélection

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde 620932.0 , 6878260.0 (Lambert 93)

Superficie totale 1058 m²

Perimètre total 204 m

Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
LES MUREAUX	AE	231	27/07/2016
LES MUREAUX	AE	230	27/07/2016
LES MUREAUX	AE	229	27/07/2016

Documents

Titre	Commentaire	Diffusé
Plan du site		Non
Cadastres	MAJ le 28/09/2015	Oui
Vue aérienne	Source : google maps	Oui

Cartographie

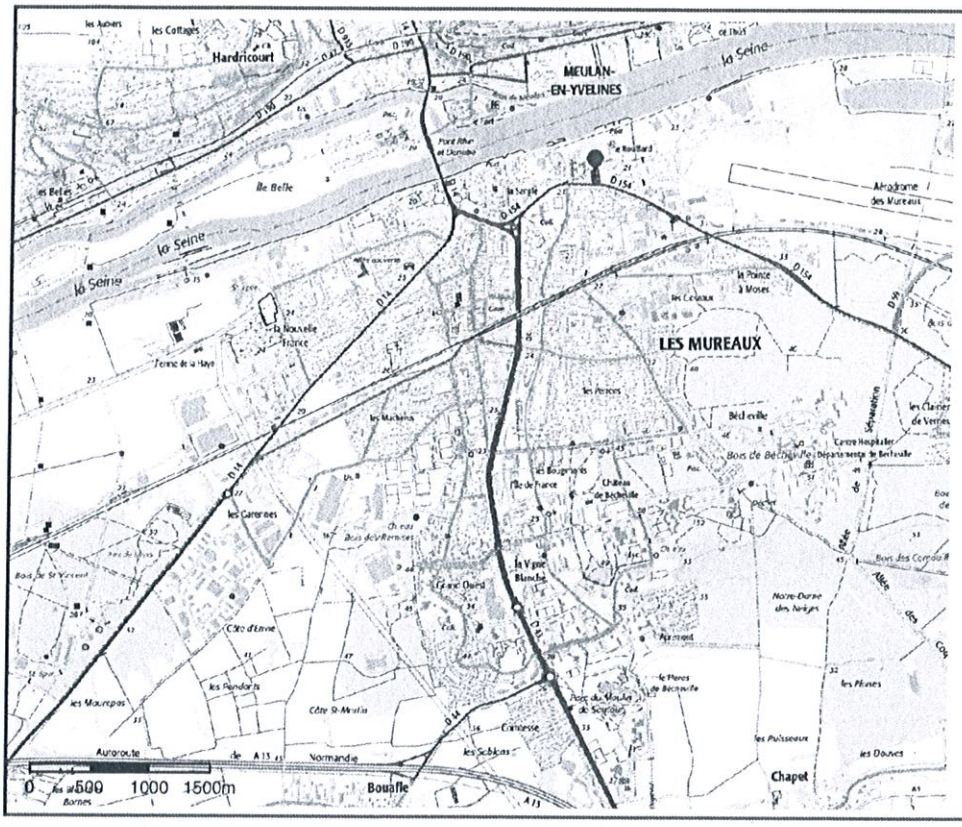

☐ Périmètre du SIS
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 78SIS00687

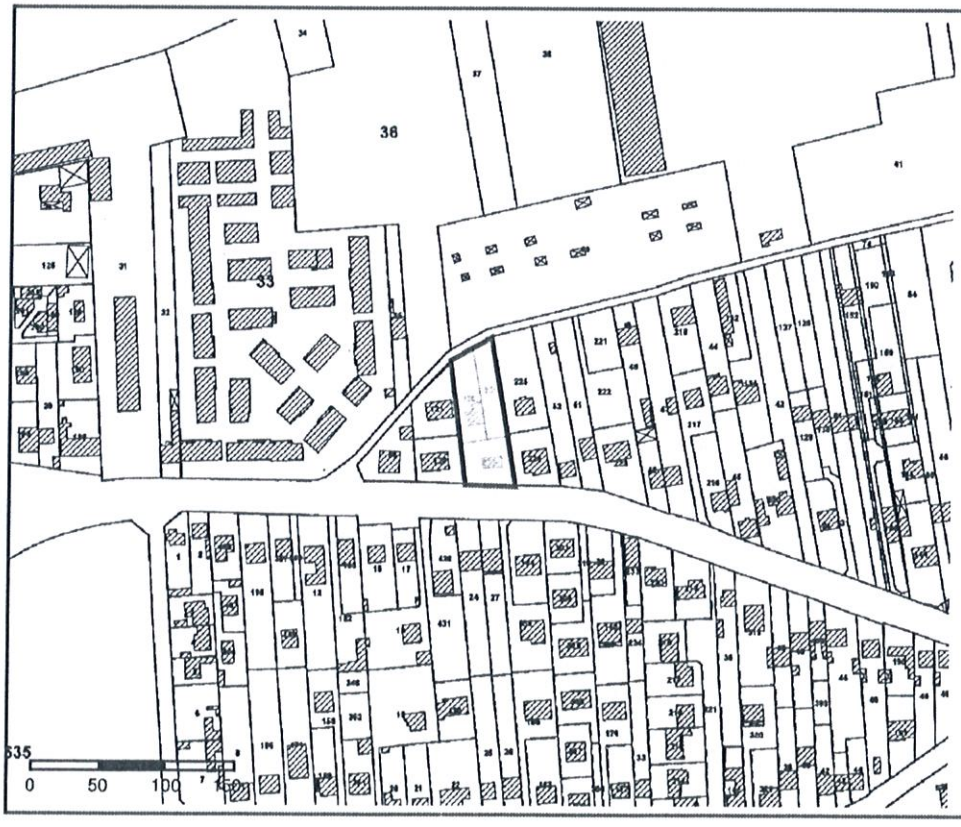

☐ Périmètre du SIS
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 78SIS00687

GÉORISQUES
Mieux connaître les risques sur le territoire

Secteur d'information sur les Sols (SIS)

Identification

Identifiant	78SIS00673
Nom usuel	Le Profil
Adresse	105 rue Jean Jaurès
Lieu-dit	
Département	YVELINES - 78
Commune principale	LES MUREAUX - 78440
Caractéristiques du SIS	Ce site, d'une superficie de 58 813 m², a accueilli une activité de travail mécanique des métaux de 1979 à 1992 par la société Le Profil. Suite à un incendie, les ateliers et bâtiments administratifs ont été démantelés en septembre 1996. Des travaux de dépollution pour un usage identique à la dernière période d'exploitation (usage industriel) ont été menés en 1997. Ils ont consisté en l'excavation des terres et bétons contaminés, à l'évacuation des fûts de produits chimiques et au pompage des cuves d'hydrocarbures. Une dalle en béton a été coulée au niveau du puits présents sur le site. Dans le cadre d'un projet de réaménagement, des investigations sur le site, réalisées en 2001 et 2002, ont mis en évidence une contamination significative des sols en métaux (cadmium, chrome, cuivre, mercure, plomb, zinc), en hydrocarbures, en BTEX (benzène, toluène, éthylbenzène et xylènes) et notamment en toluène et xylènes, en HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques), en PCB (polychlorobiphényles) ainsi qu'en COHV (composés organo-halogénés volatils) au droit du site. Les investigations sur les gaz de sols ont révélé la présence d'hydrocarbures volatils, de COHV et de naphtalène. Les eaux souterraines ont également montré des impacts en métaux (chrome et nickel), hydrocarbures, COHV et HAP. Les niveaux de pollution observés étant susceptibles d'engendrer un impact sanitaire non négligeable pour un usage sensible, voire non sensible, le projet d'aménagement a été abandonné en septembre 2005. Plusieurs projets d'aménagement ont conduit à la réalisation de nouvelles études dont la dernière, réalisée en 2009, concluait à des niveaux de risques acceptables dans certaines zones du site sous réserve d'excaver les terres polluées et de mettre en place certaines mesures constructives; en l'absence de sous-sol, d'autres zones présentaient des risques inacceptables. La mise en place de restrictions d'usage telles que l'interdiction d'utilisation des eaux souterraines, le suivi de la qualité de la nappe et la mise en place des canalisations d'eau potable dans une fosse de terres propres a également été recommandée par le bureau d'études. Les projets d'aménagement n'ayant jamais abouti, le site est actuellement en friche.
Etat technique	Site nécessitant des investigations supplémentaires
Observations	

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DRIEE IF	Base S3IC (Installations Classées)	65.13542	

Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection

Commentaires sur la sélection

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde 619478.0 , 6876821.0 (Lambert 93)

Superficie totale 61451 m²

Perimètre total 1765 m

Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
LES MUREAUX	AZ	187	05/07/2017
LES MUREAUX	AZ	188	05/07/2017
LES MUREAUX	AZ	360	05/07/2017

Documents

Titre	Commentaire	Diffusé
Vue aérienne	Source : geoportail.gouv.fr	Oui
Plan du site	Extrait de rapport de bureau d'étude	Non
Cadastres	MAJ le 07/12/2016	Oui

Cartographie

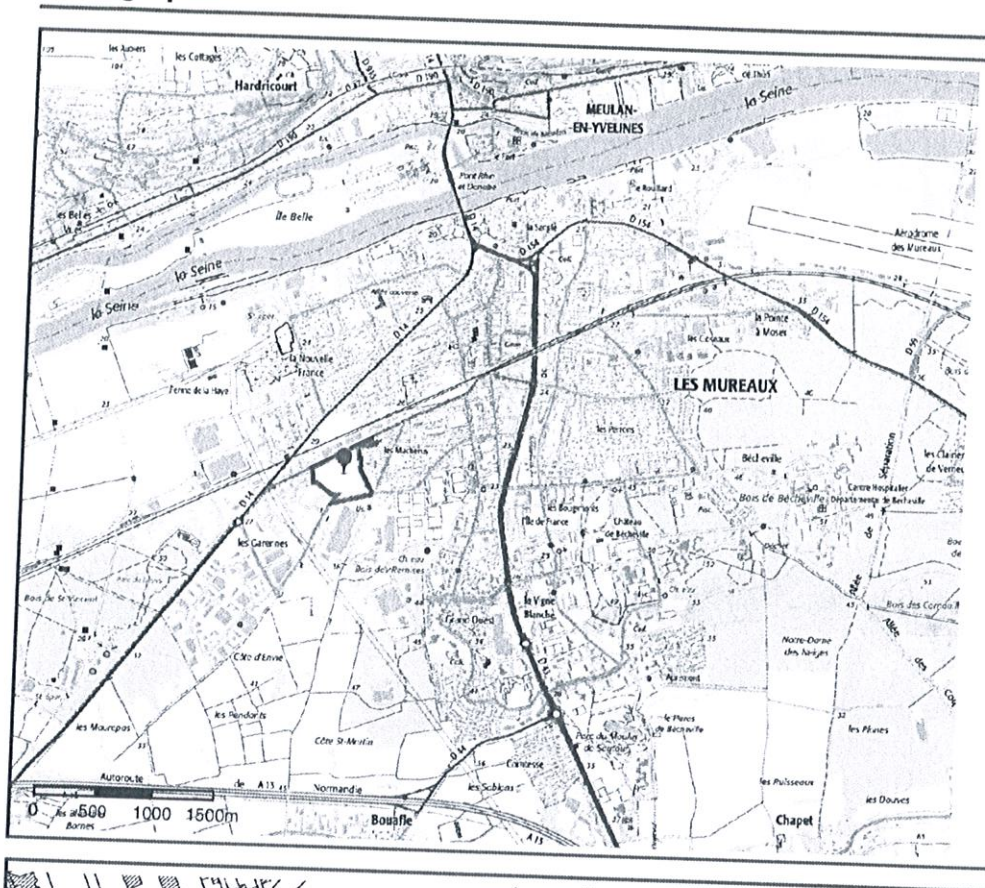

☐ Périmètre du SIS
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 78SIS00673

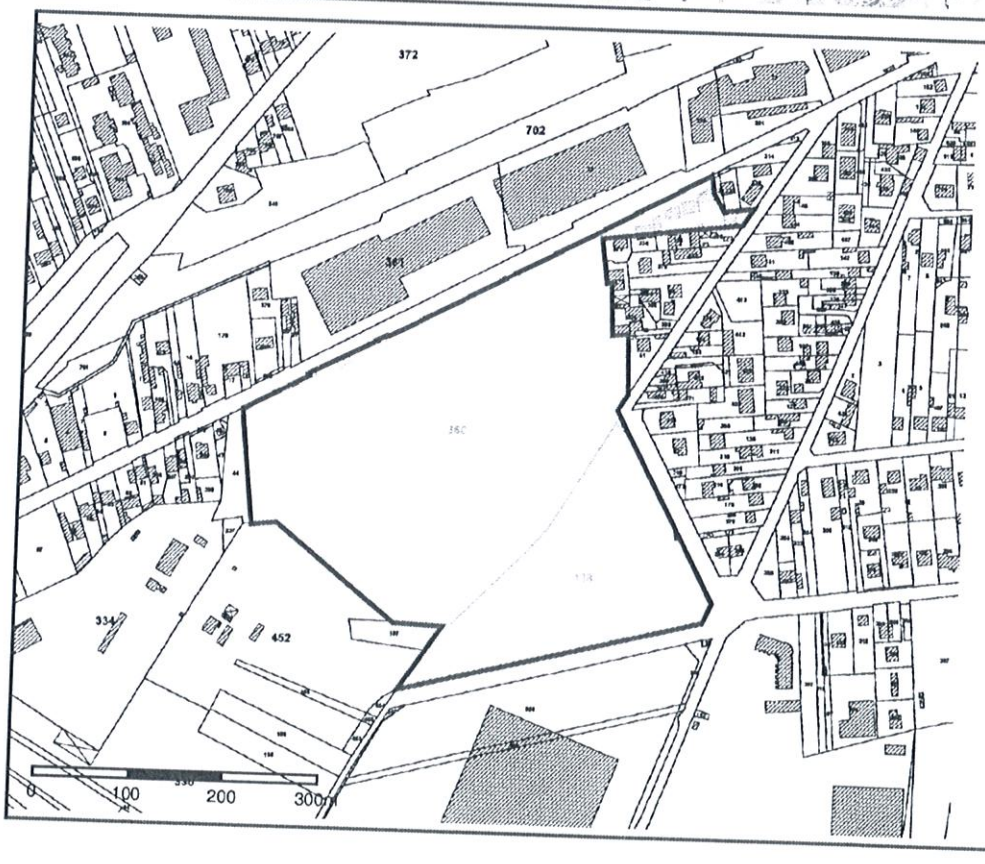

☐ Périmètre du SIS
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 78SIS00673

GÉORISQUES
Mieux connaître les risques sur le territoire

Secteur d'information sur les Sols (SIS)

Identification

Identifiant	78SIS00686
Nom usuel	Total
Adresse	avenue Paul Raoult, CC Corail
Lieu-dit	
Département	YVELINES - 78
Commune principale	LES MUREAUX - 78440
Caractéristiques du SIS	Le site a accueilli une activité de dépôt et distribution de carburants de 1974 à 2009 dans la ZAC du Grand Ouest (centre commercial Corail), sur la commune des Mureaux. Dans le cadre de la cessation d 'activité de la station TOTAL, ont été réalisés : - une étude historique ainsi qu'un diagnostic environnemental en 2009 - un diagnostic complémentaire et une analyse des risques résiduels en 2011 et 2012. L'étude historique, réalisée par un bureau d'études, a fait apparaître qu'une pollution par des hydrocarbures avait eu lieu en 1999 entre deux cuves enterrées de carburant appartenant à l'ancienne station-service LECLERC (précédent exploitant du terrain de 1992 à 1997). Au moment du démantèlement des installations de la station TOTAL en 2011, une pollution des sols par des hydrocarbures a été révélée lors de l'excavation d'un des réservoirs et sous un des deux séparateurs d'hydrocarbures. Des travaux de dépollution ont été mis en œuvre pour une remise en état des sols compatible avec un usage industriel. Ils ont consisté essentiellement en l'excavation des terres polluées. Suite à ces travaux, des investigations complémentaires sur les gaz du sol et les eaux souterraines ont été réalisées en 2011 afin de vérifier l'absence d'impact sur les eaux souterraines et de définir l'extension de la pollution des sols en dessous des zones excavées. Ces investigations ont montré un impact en hydrocarbures volatils (C5 -C12) et totaux ainsi qu'en BTEX (Benzène-Toluène-Ethybenzène-Xylènes) dans les gaz du sol au niveau des anciennes cuves de stockage et du séparateur d'hydrocarbures. Toutefois, l'analyse des risques résiduels réalisée a conclu à la compatibilité de la pollution résiduelle avec un usage industriel dans des bâtiments construits sans niveau de sous-sol.
Etat technique	Site "banalisable" (pour un usage donné), pas de contrainte particulière après diagnostic, ne nécessite pas de surveillance
Observations	

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DRIEE IF	Base S3IC (Installations Classées)	65.7938	
Etablissement public - BRGM	Base BASIAS	IDF7801426	http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp?IDT=IDF7801426

Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection

Commentaires sur la sélection

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde 620377.0 , 6876168.0 (Lambert 93)

Superficie totale 1853 m²

Perimètre total 205 m

Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
LES MUREAUX	AV	996	27/07/2016
LES MUREAUX	AV	998	27/07/2016
LES MUREAUX	AV	991	27/07/2016

Documents

Titre	Commentaire	Diffusé
Vue aérienne	Source : geoportail.gouv	Oui
Cadastres	MAJ le 28/03/2017	Oui
Plan du site	Extrait de rapport de bureau d'étude	Non

Cartographie

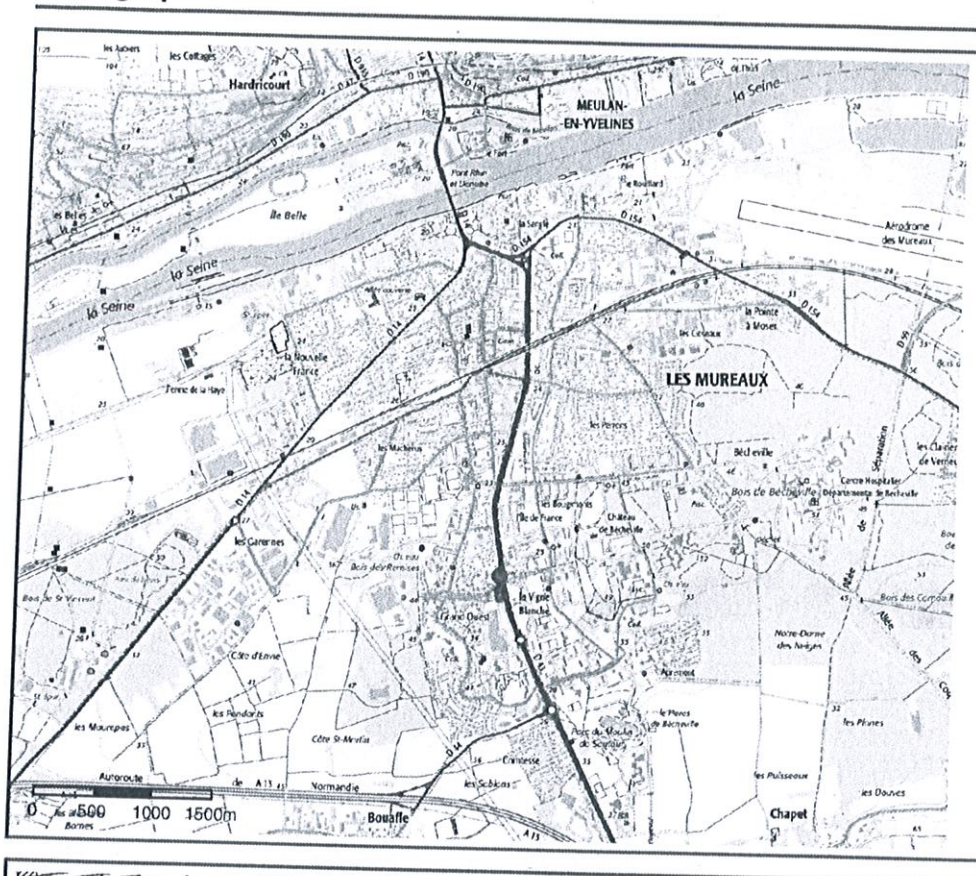

☐ Périmètre du SIS
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 78SIS00686

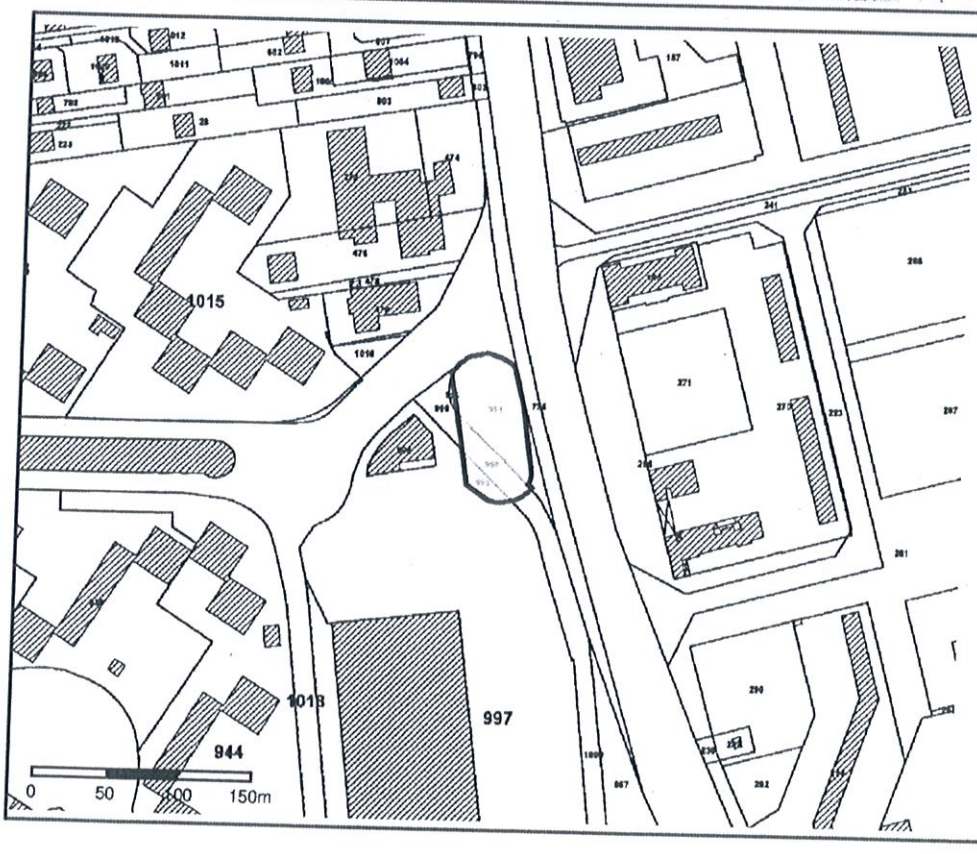

☐ Périmètre du SIS
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 78SIS00686